



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

**Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2017 - 10 du 17 octobre 2017

Objet : Vote de la décision modificative du budget principal de l'exercice 2017

L'an deux mille dix-sept, le 17 octobre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 10 octobre 2017.

Etaient présents :**Membres élus des Collectivités :****Conseillers Départementaux :** Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public, Alexandre Pueyo, Jeanne Docteur**Maire de la Commune de La Roche-Guyon :** Christine Forge**Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Alain Schmit**Représentants de l'Etat :** Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard**Personnalités qualifiées :****Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental :** Annick Aubert, Bernard Toub Blanc, Frédéric Frank**Personnalité qualifiée nommée par l'Etat :** Jean-Baptiste Bellon**Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel****Régional du Vexin français :** Marie-Agnès Lanthier**Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Michel Chialvo**Représentants du personnel :** Olivier Lopes, titulaire

Damien Le Bigot, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :**Membres élus des Collectivités :****Conseillers Départementaux :** Agnès Rafaitin, Jean-Pierre Muller**Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :**

Dominique Herpin-Poulenat

Absents excusés :**Membres élus des Collectivités :****Conseillers Départementaux :** Sophie Borgeon**Représentants de l'Etat :** DRAC : Nicole Da Costa**Personnalités qualifiées :****Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon :** Jean-Charles Pinchon

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17

Etaient également présentes :

- Véronique Flagecollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Hélène Debrix, Directrice Adjointe de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,

➤ **En section d'exploitation :**

- Une augmentation globale du budget de 27.747 €
- L'augmentation des recettes liées notamment à la vente de prestations de services
- L'augmentation du soutien de la DRAC pour le strict entretien
- Une augmentation des charges à caractère général
- Une augmentation du chapitre 12 relatif aux dépenses de personnels
- Que le résultat prévisionnel de l'exercice est équilibré

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative du budget principal de l'exercice 2017.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 17



Pour extrait conforme au registre des délibérations

**Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte**

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le